

J.-F. Champollion-le-jeune et Hipolito Rosellini

Autor(en): **Hari, Robert**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Genava : revue d'histoire de l'art et d'archéologie**

Band (Jahr): **18 (1970)**

PDF erstellt am: **26.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-727619>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

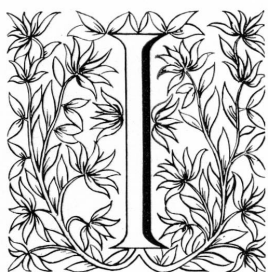
Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

J.-F. CHAMPOLLION-LE-JEUNE ET
HIPOLITO ROSELLINI

ou une querelle séculaire de propriété intellectuelle

par Robert HARI



LYA, en matière d'Égypte ancienne, deux termes d'identification pour le profane : Toutankhamon qui compense avec quelque excès trente-quatre siècles d'oubli – et Jean-François Champollion, le « découvreur » de la langue hiéroglyphique.

On s'est beaucoup – trop peut-être – occupé du premier ces derniers temps.

Le second, d'une manière beaucoup plus discrète – car le grand public n'est pas directement concerné –, participe aujourd'hui de l'actualité, puisque, sous l'égide du Centre de documentation du Monde oriental à Genève et grâce à la collaboration de la Bibliothèque publique et universitaire, son œuvre monumentale (sans jeu de mots) est rééditée dans un format plus maniable que les in-folios originaux et à des conditions très avantageuses¹.

L'édition originale était constituée par quatre grands in-folios de planches et de deux volumes 4^o de « Notices descriptives » autographiés, et ne fut publiée, de 1835 à 1845, qu'à un nombre restreint d'exemplaires par souscription. La BPU, grâce à l'égyptologue Edouard Naville, possède cet inestimable ouvrage, ainsi que d'ailleurs pratiquement toutes les autres éditions rarissimes de cette catégorie (p. ex. les « Monumenti » de H. Rosellini, les « Denkmäler » de Lepsius ou la « Description de l'Égypte » qui est en quelque sorte l'ancêtre des publications consacrées au relevé des monuments de l'Égypte antique).

Résultat d'une campagne de près de deux ans en Égypte, les « Monuments de l'Égypte et de la Nubie » restent, même à notre époque où se multiplient les éditions artistiques consacrées à l'Égypte pharaonique, un document majeur, d'une précision et d'une fidélité qui en font aujourd'hui encore l'ouvrage de référence pour

¹ *Les Monuments de l'Égypte et de la Nubie* de J.-F. Champollion; reproduction in-4^o, Editions de Belles-Lettres, Genève 20.

le savant, le spécialiste de l'histoire de l'art, l'historien ou tout simplement l'amateur éclairé. De plus, les monuments dessinés en 1828 et 1829 par l'équipe franco-toscane dirigée par Champollion ont fort souvent subi les outrages du temps et des hommes, et l'œuvre de Champollion en demeure la seule trace lisible.

L'histoire de cette publication constituerait un chapitre curieux d'une « Histoire de la propriété intellectuelle » qui reste à écrire... Les « Monuments de l'Égypte et de la Nubie » ont en effet été à leur époque l'objet d'une dispute internationale dont les effets, dans le monde de l'égyptologie qui n'est ouaté qu'en apparence, se font encore sentir près d'un siècle et demi après. Mais avant de l'évoquer, il convient de mettre en place le cadre et les personnages.

Après la publication de son « système »², Champollion éprouva le besoin de vérifier certaines de ses hypothèses sur des monuments plus nombreux et plus significatifs que ceux, assez rares, qu'il pouvait trouver en France. Le roi de Sardaigne venait de faire l'acquisition, pour 400 000 francs, de la plus extraordinaire collection d'antiquités égyptiennes qui ait jamais été proposée à la vente, la collection réalisée par Drovetti, consul de France à Alexandrie à la suite de vingt ans de ce que l'on appelait pudiquement alors des « recherches », mais qu'on baptiserait sans doute aujourd'hui du terme de « pillages ». Disons à la décharge de Drovetti – Piémontais d'origine qui s'était gagné les bonnes grâces de Bonaparte lors de la campagne d'Égypte – qu'il ne faisait en cela qu'imiter de nombreux autres personnages, diplomates pour la plupart (Salt, Belzoni, Passalacqua, d'Anastasy, respectivement Anglais, Italiens et Suédois), pour qui l'Égypte était une mine à exploiter. Drovetti avait tout d'abord proposé sa collection à Louis XVIII qui, mal conseillé par son ministre Corbière, mais aussi par d'anciens membres de la « Commission d'Égypte » déléguée par Napoléon pour une mission d'études architecturales, avait laissé échapper cette extraordinaire affaire : la collection Drovetti constitue la quasi-totalité du Musée de Turin, le musée égyptien le plus riche après celui du Caire, et l'un des seuls colosses de la collection vaut aujourd'hui le prix payé pour la collection entière. Remarquons, pour la petite histoire, qu'un autre élément détermina probablement le refus français : l'achat, quelques années auparavant pour la somme exorbitante de 150 000 francs du fameux zodiaque ptolémaïque de Dendérah – qui suscita d'abondantes querelles théologiques et philosophiques ; l'Eglise, en effet, tenait alors farouchement à sa « chronologie sacrée » qui plaçait la naissance d'Adam à 4000 ans avant Jésus-Christ et celle d'Abraham à 2200 ; et l'on attribuait une antiquité fabuleuse au fameux zodiaque, devenu pomme de discorde entre l'autorité de l'Eglise et le scepticisme des philosophes. Or la royauté française restait la fille aînée de l'Eglise...

² Cf. la célèbre « Lettre à M. Dacier ».

Champollion obtint donc une mission d'étude en Italie et se rendit à Turin où venait d'arriver, de Livourne, la collection Drovetti et procéda, non sans susciter l'hostilité du conservateur San Quintino parfaitement incompetent en la matière, à un inventaire raisonné de ses richesses, s'attachant en particulier à relever tous les noms pharaoniques pour établir une « liste royale » qui manquait évidemment à cette époque balbutiante des études historiques égyptiennes. Ce travail fit l'objet des deux « Lettres au duc de Blacas » (protecteur de Champollion) et attira sur lui l'attention du gouvernement sarde, très sensibilisé aux choses de la culture. Parfaitement informé sur les réticences françaises à l'endroit d'une science nouvelle et d'une civilisation apparemment très secondaire puisqu'elle était antérieure au « miracle grec », le gouvernement sarde tenta de s'attacher le jeune savant :

Le gouvernement de sa Majesté le roi de Sardaigne se propose d'envoyer un chargé d'affaires diplomatiques en Egypte, et le Ministre a, dit-on, le projet de me proposer de faire ce voyage aux frais de Sa Majesté et comme, si j'acceptais, il est juste de penser à mon avenir, on m'assurerait des avantages à mon retour à Turin, en m'attachant le plus avantageusement au corps enseignant, écrivait le 28 février 1825 Champollion à son frère aîné J.-J. Champollion-Figeac, qui fit échouer ce projet ³.

Depuis longtemps, pourtant, Champollion rêvait de visiter cette terre égyptienne dont il avait découvert le langage, mais il ne parvenait pas, en France et malgré ses protecteurs, à obtenir une telle mission.

Le 11 juillet 1825, à Gênes, il fait la connaissance du Grand-Duc de Toscane, Léopold II, qui lui fait à son tour des propositions avantageuses et qui semble prêt à mettre sur pied et à financer une expédition scientifique en Egypte. Là encore Figeac fait obstacle... D'ailleurs un élément nouveau retient Champollion : le consul anglais à Alexandrie, Salt, cherche à vendre discrètement sa « collection » par l'intermédiaire de banquiers livournais.

Champollion, dont le patriotisme (on serait tenté d'écrire : dont le patriotisme de son frère...) a été affecté par la perte de la collection Drovetti pour son pays, insiste auprès de ses protecteurs pour qu'ils obtiennent de Charles X les fonds nécessaires – soit 250 000 francs :

« L'honneur français est intéressé à ne pas laisser échapper ce fruit des longs travaux d'un Goddam » ⁴. « On donne cette collection pour rien » ⁵. Le ton nous rappellerait, si besoin était, que dix ans ne se sont pas encore écoulés depuis Waterloo...

Quoi qu'il en soit, Champollion obtient d'expertiser la collection Salt, et, non sans atermoiements, le gouvernement finit par en décider l'achat : cette collection

³ Les lettres de Champollion ont été publiées par Hermin Hartleben, dans la *Bibliothèque historique* dirigée par Maspero, en 1909 à Paris.

⁴ Lettre du 11. 7. 1825.

⁵ Lettre du 21. 7. 1825.

anglaise constituera le fond du Musée égyptien du Louvre – de même que la collection française avait constitué quelques années auparavant celle du Musée de Turin...

Le long séjour italien de Champollion permet au gouvernement sarde d'accentuer sa pression sur le jeune savant. Mais comme Champollion caresse l'espoir de devenir le conservateur du futur musée égyptien qu'il vient de doter d'une collection importante – et son frère s'agite beaucoup dans ce sens –, il sent bien qu'il ne peut diriger une expédition égyptienne pour le seul compte du gouvernement de Sardaigne, ou pour celui du Grand-Duc de Toscane.

Le gouvernement français, cependant, ne semble pas prêt à prendre à son compte cette idée ; il est, pour reprendre une phrase de Rosellini ⁶ *plus occupé à réprimer des troubles intérieurs qu'à favoriser les sciences*.

Cependant, la ferme intention de Léopold II d'organiser, avec ou sans Champollion, une campagne scientifique en Egypte finit par entraîner la décision du roi de France, par l'intermédiaire de ses conseillers, puisque l'honneur national est en jeu.

Pour l'anecdote, on dira que la dernière résistance fut sans doute vaincue chez le très dévôt Charles X par une lettre de son ambassadeur à Rome où Champollion avait été reçu à plusieurs reprises avec beaucoup d'honneurs par le pape qui lui avait même confié le soin de réaliser, pour sa gloire, un obélisque aux hiéroglyphes louangeurs :

« Le pape m'a dit en propres termes qu'il reconnaissait dans les travaux de Monsieur Champollion un service important rendu à la Religion. Il a, dit-il, abaissé et confondu l'orgueil de cette philosophie qui prétendait avoir découvert dans le zodiaque de Dendérah une chronologie antérieure à celle des Ecritures sacrées. (...) M. Champollion établit (...) qu'il n'existe aucun monument qui remonte au-delà de 2 200 ans avant l'ère chrétienne, c'est-à-dire l'époque d'Abraham, en sorte que (...) il reste encore dix-huit siècles de ténèbres dont on ne peut sortir que par l'interprétation des Livres Saints. » ⁷

Le principe d'une expédition franco-toscane fut donc, non sans difficultés, arrêté. Non sans difficultés, car au dernier moment le nationalisme exacerbé de quelques conseillers de Charles X avait imaginé qu'il convenait impérieusement d'écarter la Toscane. Il fallut que Champollion fasse état avec énergie des engagements qu'il avait pris envers le grand duc de Toscane pour que, finalement, l'expédition fût mise sur pied.

⁶ Dans un curieux et rare fascicule que possède la BPU provenant de la « Bibliothèque du Citoyen Bonaparte » : *Tributo di riconoscenza e d'amore reso alla onorata memoria di G. F. Champollion il Minore*, Pisa, 1832.

⁷ Cf. Hartleben, *op. cit.* Champollion avait rencontré à Turin des monuments des premières dynasties, de la IV^e en particulier, mais n'avait pas encore déterminé leur ancienneté. Il était alors persuadé qu'il ne restait rien des dynasties antérieures à la XVIII^e (particulièrement bien représentée dans la collection Drovetti), et n'imaginait pas que ces dynasties antérieures pussent remonter jusqu'au milieu du quatrième millénaire.

Elle fut placée sous la direction de Champollion ; la direction en second était expressément confiée au chef de la délégation italienne, Hippolito Rosellini, qui avait propagé en Italie le « système » de Champollion. Les deux hommes s'étaient rencontrés à Livourne en avril 1826 :

« Le docteur Rosellini, jeune homme fort instruit et plein d'ardeur, est accouru ici de Florence où il a appris mon arrivée à Livourne de la bouche du Grand-Duc. Il passe ici régulièrement quatre jours par semaine, « presso il suo caro maestro », et retourne à Pise pour donner ses leçons à l'Université. C'est un excellent cœur et une tête bien meublée. »

Ce fut le début d'une sincère amitié et d'une longue collaboration qui cessa rapidement de relever des rapports de maître à élève (Rosellini était d'ailleurs un spécialiste des langues orientales) pour s'établir sur un pied d'égalité.

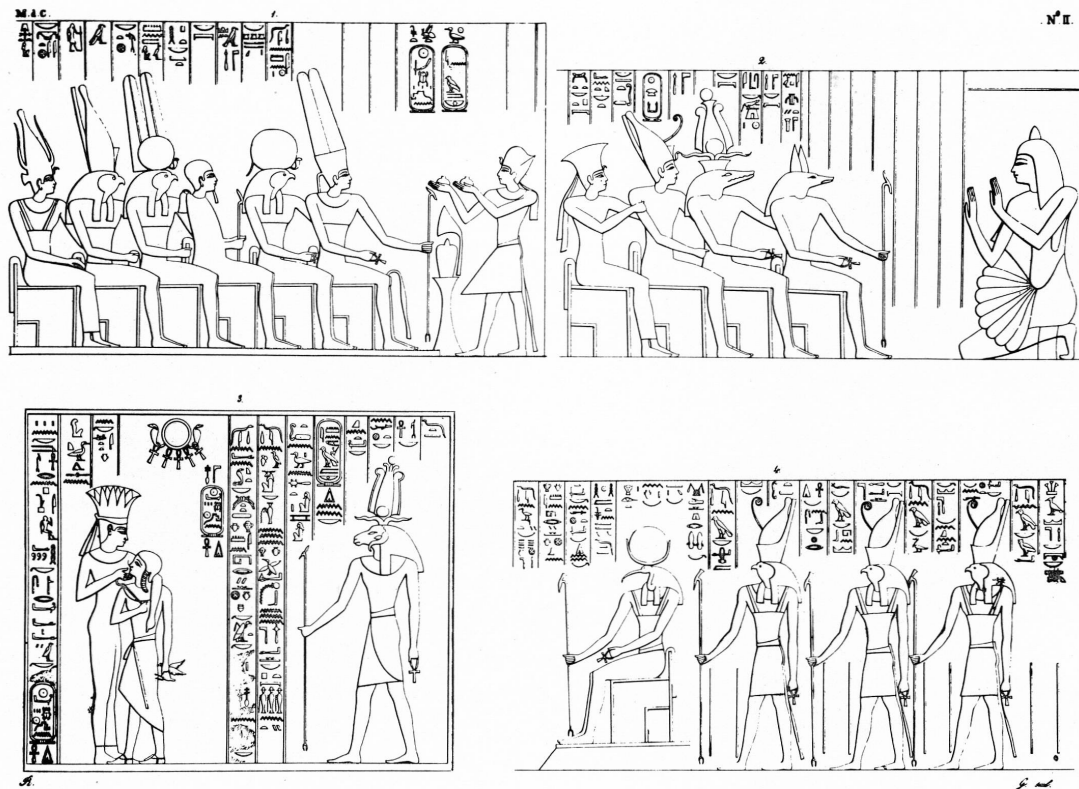
Rosellini ne quittera pratiquement plus Champollion – sinon durant les quelques mois qui précéderont l'expédition : il l'accompagne pendant tout son séjour italien, puis à Paris où pendant une année il va compléter sous la direction de Champollion sa formation en copte et en égyptien classique, libéré par le Grand Duc de ses obligations universitaires tout en continuant à bénéficier de son traitement.

Les frais de l'expédition franco-toscane furent partagés à égalité entre les deux pays. La France fournit, comme prestation supplémentaire une frégate militaire qui transporta l'expédition de Toulon à Alexandrie ; mais de son côté, la Toscane joua un rôle plus actif que la France dans le domaine de la réalisation des dessins : aussi bien dans l'édition des « Monuments » de Champollion que dans l'édition – dont il sera question dans un instant – des « Monumenti » de Rosellini, la part toscane l'emporte nettement.

L'expédition comprenait, outre J.F. Champollion et H. Rosellini : du côté français : Antoine Bibent, architecte, qui dut abandonner l'expédition dans le Delta déjà, Charles Lenormant, inspecteur des Beaux-Arts, qui se séparera de ses compagnons au bout de quatre mois, Nestor l'Hôte, dessinateur, Alexandre Duchesne, dessinateur, qui désertera l'expédition en Haute-Egypte, le 30 juillet 1829, Bertin et Lehoux, dessinateurs, élèves du baron Gros. Du côté italien : Gaetano Rosellini, archéologue, dessinateur et frère de H. Rosellini, Alexandro Ricci, médecin, archéologue et dessinateur, G. Angelleli, dessinateur, Giuseppe Raddi, et son élève Galastri, spécialistes des sciences naturelles, Salvatore Cherubini, dessinateur et beau-frère de Rosellini.

Le cas de ce dernier personnage atteste d'une manière assez crue le nationalisme du groupe français, et la difficulté de faire de cette expédition franco-toscane une expédition internationale au sens où on l'entendrait aujourd'hui. Cherubini, en effet, fut, par un artifice, inscrit au nombre des dessinateurs français : *Lorsque*

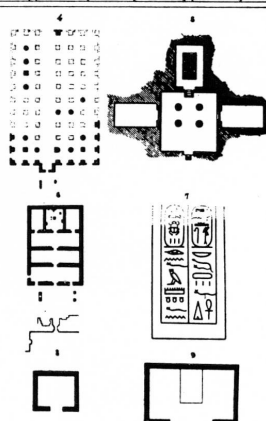
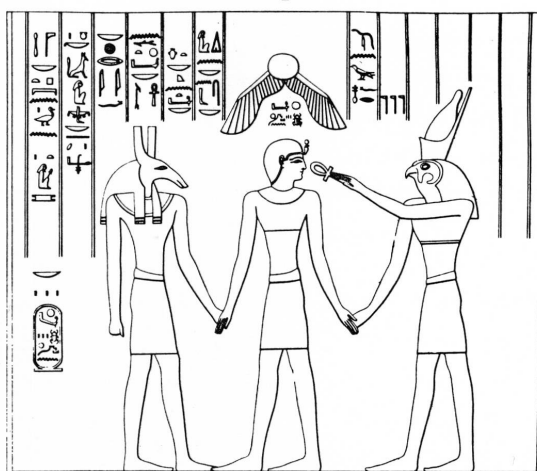
⁸ Lettre du 7. 4. 1826.



T. I.

OUADI-HALFA-MASCHAKIT-DJÉBEL-ADDÈH.

PL. II.



1, SPÉOS DE DJÉBEL-ADDÈH, PAROI OUEST-2, 3, IDEM, PAROI NORD-4, 6, 7, 8, DÉTAILS DE OUADI HALFA. 5, IDEM, DJÉBEL-ADDÈH. 9, IDEM, A MASCHAKIT.

Une comparaison des planches des Monumenti di Culto de Rosellini (à gauche : pl. II) et des « Monuments » de Champollion (ci-dessus : pl. II).

Le dessinateur original est l'Italien Ricci (« R » sur la planche de Rosellini), repris sans mention par l'édition française. La copie est intégrale, à quelques détails de traitement près : les copistes français ont même omis deux des trois Horus de la figure 4 de Rosellini (figure 3 de Champollion). En revanche, la figure 2 de Champollion n'a pas été publiée dans l'édition italienne (les figures 1 et 2 de Rosellini sont publiées dans la planche précédente de Champollion, avec une modification erronée des cartouches royaux, copiés d'ailleurs inexactement par Ricci : il s'agit du roi Aï, et non du roi Horemheb).

tu feras l'article annonçant le départ de l'expédition égyptienne, écrit Champollion à son frère J.-J. Champollion-Figeac ⁹, n'oublie pas de comprendre Salvador Cherubini au nombre des dessinateurs attachés à l'expédition française ; c'est Rosellini qui fait les frais de son voyage, mais Salvador a intérêt à être nommé parmi mes dessinateurs français...

Ces questions de prestige national mises à part (elles réapparaîtront ultérieurement), la collaboration entre les deux équipes fut étroite et journalière : les croquis, relevés, estampages étaient échangés et copiés, les informations comparées et réciproquement corrigées : il était admis que la publication serait commune ; le plan en avait même été arrêté et les responsabilités avaient été réparties : Champollion s'occuperait des monuments historiques proprement dits, des dieux, des bas-reliefs astronomiques (sic) ; Rosellini veillerait aux relevés se rapportant aux arts, aux métiers, aux coutumes, aux jeux, à l'armée, aux cérémonies religieuses et funéraires, aux tombes.

L'expédition dura près de deux ans ; elle rentra en Europe en décembre 1829. Les Toscans se mirent immédiatement au travail. Mais Champollion, débordé par d'autres problèmes – publications, préparation d'une grammaire copte, d'une grammaire égyptienne, mise en place de « son » Musée égyptien – ne put s'y consacrer immédiatement. Rosellini, éperonné par le Grand-Duc qui entendait voir sortir rapidement la publication de l'expédition qu'il avait co-financée, avançait rapidement. Dans une lettre à Champollion, il annonçait être en mesure de se charger de 320 planches et de 12 fascicules explicatifs, sur les sujets qui lui étaient réservés, dès 1831.

Au printemps 1830, Champollion annonce à Rosellini qu'il pourra s'attaquer dès décembre à *leur grande œuvre commune*, qui ne peut être que commune à moins de déboucher sur *deux travaux incomplets, incohérents et établis sans plan commun*.

Mais les Toscans ont suivi avec inquiétude les convulsions politiques françaises qui ont débouché sur la Révolution de juillet. Ils sont persuadés que la situation est si instable que la publication commune ne pourra se faire en France ; aussi le Grand-Duc prend-il la décision de lancer lui-même et sans plus attendre la partie toscane de l'ouvrage. Champollion proteste et obtient de Léopold II que Rosellini vienne passer quelques mois à Paris pour mettre au point l'ensemble de la question : un prospectus franco-toscan paraît ainsi à la fin du mois de septembre 1831. Rosellini prépare le premier fascicule prévu pour janvier 1832 ; comme il s'agissait de planches relevant de l'attribution aux Toscans, ce fascicule était signé en premier du nom de Rosellini, en second de celui de Champollion-le-Jeune, et il était dédié au Grand-Duc et non au Roi de France...

⁹ Lettre du 18 juillet 1828.

Le 4 mars 1832, Champollion meurt. Qu'allait-il advenir de la publication franco-toscane? Compte tenu de la situation, il apparaît aujourd'hui évident que la responsabilité devait passer au « directeur en second » de l'expédition égyptienne, le deuxième spécialiste en Europe après Champollion de la langue hiéroglyphique et de la culture pharaonique, Rosellini.

Les Français ne l'entendirent pas de cette oreille. Et c'est là qu'intervient un personnage dont il a été question à plusieurs reprises précédemment : Jacques-Joseph Champollion-Figeac, frère aîné de Champollion « le Jeune », qui avait tenu à jouer dans la vie et dans l'œuvre de son frère un rôle encombrant. Il avait pris sous sa tutelle son jeune frère dès son adolescence ; historien médiocre, polygraphe sans grande envergure, porté sur l'intrigue, la brigue et la polémique, il avait vite décelé les qualités géniales de son frère et avait décidé de s'occuper de sa carrière, espérant bien par là qu'un peu de la gloire du cadet rejaillirait sur lui. Remarquons en passant, pour éclairer le personnage, que son désir de jouer un rôle et son ambition s'accompagnèrent de ces réussites à contretemps qui caractérisent l'échec : c'est pendant les Cent-Jours qu'il obtient enfin une Légion d'honneur tant désirée — ce qui à la chute de Napoléon amène sa révocation et sa mise en résidence surveillée à Figeac ; les royalistes restèrent méfiants à l'endroit de cet ex-napoléonien qui eut beaucoup de peine à obtenir des honneurs, honneurs pourtant qui engagèrent la République de 1848 à prendre parmi ses premières mesures sa révocation du poste de conservateur de la bibliothèque royale...

Figeac serait sans doute aujourd'hui l'un de ces oubliés à qui la postérité ne fait pas grande injustice, si son rôle dans la publication de l'œuvre de Champollion n'avait pas été en même temps si essentiel et si néfaste.

Champollion avait pris l'habitude, depuis son adolescence, de laisser son frère intervenir dans ses écrits ; disons qu'en bien des circonstances, Champollion appréciait sans doute qu'un autre s'occupât des démarches administratives, des requêtes, des placets, des sollicitations — toutes choses qui marquaient l'activité d'un savant de cette époque. Comme il le dit lui-même, il avait *des choses bien plus importantes à faire que de croquer des mots, quand j'ai la possibilité de mettre les deux mains sur les choses* ¹⁰.

On tiendrait cependant aujourd'hui pour une malhonnêteté intellectuelle le fait que Figeac *manipulait* avec constance tout ce qui lui parvenait de son frère, signant même « Champollion-le-Jeune » des textes qu'il avait rédigés entièrement lui-même. Pour certains historiens, la fameuse *Lettre à Monsieur Dacier* qui annonça au monde le déchiffrement des hiéroglyphes égyptiens serait en réalité entièrement de la main de Figeac, sur la base de notes de son frère... Cette assurance de ses dons d'écrivain, cette manie pédante de corriger pour corriger poussa même Figeac à

¹⁰ Lettre du 25 janvier 1826.

modifier de sa main des lettres intimes de Champollion non destinées à la publication! On peut dire avec certitude qu'il n'existe pas un texte imprimé signé de Champollion qui n'ait été manipulé par son abusif aîné.

Si, d'un point de vue purement littéraire, on peut regretter cette constante adultération — car Champollion avait un style vif et incisif bien préférable à la prose prétentieuse de Figeac — on doit le regretter davantage encore sur un autre plan.

En effet, Figeac était animé d'un chauvinisme exacerbé. L'accord avec la Toscane pour l'expédition et la publication lui avait toujours souverainement déplu : c'était une affaire *française* même si, pour le prouver, il fallait falsifier les documents. C'est ce qu'il fit en publiant, d'abord dans le *Moniteur Universel*, puis quelques années plus tard chez Firmin Didot, les *Lettres reçues d'Égypte* de son frère — lettres tronquées, complétées, corrigées par ses soins. Le but était en particulier d'éliminer les Toscans : il supprime donc toute allusion à Rosellini et à ses collaborateurs italiens. Quand Champollion écrit : *Pour tous les dessins, Rosellini et moi nous nous sommes réservés la partie des légendes hiéroglyphiques*, Figeac transpose : *Pour tous mes dessins, je me suis réservé la partie des légendes hiéroglyphiques*. On pourrait multiplier les exemples ; nous n'en avons choisi qu'un parmi les lettres, qui nous paraît particulièrement significatif ; nous avons reproduit en caractère romains les passages qui ont été modifiés, tronqués ou étendus :

TEXTE ORIGINAL DE CHAMPOLLION

A propos de Terre sainte, tu sauras que M. l'archevêque de Jérusalem s'est imaginé de me décorer ainsi que Rosellini très bénévolement de la croix de chevalier du Saint-Sépulcre ; que nos diplômes sont à Alexandrie où nous pourrons les retirer moyennant la légère rétribution de cent louis.

Je trouve que sa Grandeur vend son beurre trop cher, et *quelle que soit mon envie d'entrer en ligne et d'empoigner la lance de chevalier pour combattre les infidèles et faire triompher la sainte Sion, je dois renoncer à cet honneur et me contenter de celui d'en avoir été cru digne*. Vendre trois pouces de ruban cent louis. Ah ! Monseigneur, la soie est donc

TEXTE TRANSFORMÉ PAR FIGEAC

A propos de Terre sainte, nous venons d'apprendre que M. l'archevêque de Jérusalem a jugé à propos de me décorer de la croix de chevalier du Saint-Sépulcre ; nos diplômes sont arrivés à Alexandrie où nous pourrons les retirer moyennant le droit d'usage, fixé pour nous à cent louis.

bien chère in partibus infidelium? La lettre justifie l'impôt sur les besoins extrêmes de la Terre Sainte.

On devrait savoir *sur les bords du Cédron que les érudits d'Europe ne sont pas des Crésus et que la roue de la fortune penche aujourd'hui du côté des industriels y compris les chimistes et les mathématiciens. Qu'on leur envoie donc le ruban : c'est à eux seuls à supporter les charges du siècle.*

Il paraît qu'on ignore *sur les bords du Cédron que les érudits des bords de la Seine ne sont pas des Crésus et que la roue de la fortune ne tourne guère pour eux s'ils ne sont d'ailleurs un tant soit peu industriels*¹¹.

Quelle que soit donc notre ardeur d'arborer la croix de chevalier pour combattre les Infidèles, je dois renoncer à cet honneur et me contenter d'avoir été jugé digne de l'obtenir ; ce n'est pas à la pauvre érudition à supporter les charges du siècle, et ce n'est que de sa plume qu'elle peut concourir au triomphe de la sainte Sion.

(Lettre, datée de Thèbes, 4. 7. 29)¹²

(20^e lettre, le 6. 7. 29)¹³

Si nous nous sommes attardés un peu longuement sur le personnage, c'est que sa curieuse conception de la propriété intellectuelle allait déterminer un contentieux littéraire franco-italien qui n'est pas réglé à l'heure actuelle!

A la mort de son frère, Figeac s'agite beaucoup pour faire reconnaître qu'il est le seul en mesure de continuer l'œuvre entreprise et de publier les *Monuments*. Il obtient du gouvernement de Louis-Philippe l'achat, pour 50 000 francs, de *tous les manuscrits et livres annotés* de Champollion (un procès lui sera intenté en 1848 pour avoir conservé un certain nombre de manuscrits dont il avait jugé de lui-même qu'ils étaient impropres à la publication...). Il suscite la création d'une commission dont il fait partie et qui serait chargée de l'impression des travaux de Champollion (3 juillet 1834), et ceci malgré les protestations de Rosellini. Ce dernier en effet, tout en estimant légitime que la France seule publie les ouvrages personnels de Champollion (Grammaires copte et égyptienne ; dictionnaire hiéroglyphique), affirmait qu'il lui revenait de publier l'œuvre *commune* commencée avec Champollion, et où d'ailleurs seuls les Toscans avaient déjà débouché sur une réalisation concrète.

La rupture était dès lors consommée : Rosellini éditera les trois volumes italiens, dont un posthume : les *Monumenti Storici* (1832) ; les *Monumenti civili* (1834),

¹¹ Figeac confond industriel et industrieux...

¹² Hartleben, *op. cit.*, pp. 388-9.

¹³ Edition de 1868, p. 328-9.

et les *Monumenti del Culto* (1844), qui respectent la division par matières prévue par Champollion. La commission française publiera, de 1835 à 1845 les quatre volumes des *Monuments de l'Égypte et de la Nubie*, où les planches sont classées topographiquement et, de 1844 à 1879, les *Notices descriptives* accompagnantes ; ces dernières, au demeurant, connaîtront de grosses difficultés, puisqu'elles seront interrompues à la demande de savants qui démontrèrent que Figeac avait – à nouveau – modifié et adultéré le texte original de son frère !¹⁴

Figeac entretenait la fiction d'un *vol* par les Toscans des droits français, allant jusqu'à parler froidement dans la préface du premier volume de la *commission toscane qui fut si généreusement associée à la commission française* ! Il demeura acquis dans l'esprit des savants français que les Toscans avaient trahi la confiance de Champollion, que Rosellini avait abusé de la naïveté de son « maître » pour copier subrepticement ses dessins ; Figeac accréditait cette idée en parlant à qui voulait l'entendre de *l'inouïe facilité de mon frère à communiquer ses écrits et ses pensées*. Nous avons vu qu'en réalité les quatorze mois de campagne scientifique en Égypte s'étaient passées sous le signe d'une totale collaboration en vue d'une œuvre commune. Dans son hommage à Champollion, Rosellini rappelle sans équivoque les modalités de cette collaboration :¹⁵

*A peine étions-nous arrivés à un monument, nous en considérions ensemble attentivement toutes les parties et, distribuant aux dessinateurs les divers détails desquels il nous intéressait d'avoir une copie, nous nous divisions entre nous deux le travail des dessinateurs du monument et de la copie des inscriptions. Après notre travail, soit pendant la nuit, soit pendant nos navigations sur le Nil, nous communiquant et transcrivant, nous en vîmes, du travail de l'un et de l'autre, à posséder chacun l'œuvre entière. De la même manière, les dessinateurs toscans copiaient les dessinateurs français et vice-versa. De cette façon furent constitués deux portefeuilles complets et identiques*¹⁶.

Il n'en demeure pas moins l'idée, solidement ancrée dans le monde savant, que les dessins reproduits dans les *Monuments de l'Égypte et de la Nubie* sont l'œuvre des dessinateurs français, et que les *Monumenti* de Rosellini sont faites de copies subreptices de ces dessins français. Or, pour se borner à cette analyse, sur les cent planches qui constituent le premier volume des *Monuments*, trente-huit sont signées de Gaetano Rosellini, de G. Angelelli, de Ricci et de Cherubini ; elles sont donc indubitablement toscanes.

¹⁴ En cultivant même le pataquès ; ainsi une inscription *cursive* était devenue une inscription *curieuse* ... (Lettre d'E. Poitevin à Alfred Maury, in *Revue d'archéologie*, 1853-54).

¹⁵ H. Rosellini, *Tributo*...

¹⁶ En fait, aussi bien dans les *Monuments* de Champollion que dans les *Monumenti* de Rosellini, il y a un certain nombre de planches qui ne figurent que dans l'une des deux séries. Les portefeuilles n'étaient donc peut-être pas « complets » et auraient été complétés si la collaboration n'avait été interrompue.

Vingt et une sont non signées et ont donc peu de chances d'être françaises ; les dessinateurs français ont leur nom sur quarante et une planches seulement. Le moins qu'on puisse dire, c'est que Figeac a au moins autant que Rosellini employé du matériel qui n'était pas national... Si, d'autre part, nous prenons le premier volume de Rosellini, les *Monumenti Storici*, et que nous procédions au même examen, nous découvrons que la part des dessinateurs toscans est de soixante pour cent, celle des dessinateurs français de quarante pour cent ; mais, contrairement à l'édition française, les planches tirées des relevés originaux de l'autre équipe sont expressément mentionnées comme telles (p. ex. : « *Copia da B(ertin)* ; *Copia da L(hôte)* ; etc.). La mort de Champollion, on le voit, n'a pas fait dévier d'une ligne Rosellini des principes arrêtés pendant l'expédition égyptienne : le matériel commun ou échangé serait utilisé par les Toscans pour les domaines dont ils avaient la responsabilité, et par les Français pour les leurs. En se lançant tout seul dans une publication présentée comme *française* bien qu'elle utilise abondamment les portefeuilles toscans et en contraignant ainsi les Toscans à procéder de même, Figeac a réussi à susciter deux ouvrages qui, comme le craignait son frère sont *incomplets, incohérents et établis sans plan commun* ¹⁷. Et il a du même coup condamné Rosellini à un ostracisme injustifié pour satisfaire un nationalisme scientifique qui, du moins veut-on le croire, est aujourd'hui singulièrement dépassé.

Car, dans le monde savant, les rancunes sont tenaces même quand elles sont infondées : Rosellini est honni en France depuis 1832 et l'on constate, sans étonnement, que les bibliographies françaises ¹⁸ taisent purement et simplement son nom et ignorent les trois volumes des *Monumenti*. C'est une malédiction qui, comme dans les Livres Sacrés derrière lesquels Charles X se retranchait pour refuser l'expédition égyptienne, poursuit l'individu jusqu'à la septième génération...

Mais il y a, même tardives, des justices à rendre ; la réédition des *Monuments de l'Égypte et de la Nubie*, et, ultérieurement, des trois volumes de *Monumenti* de Rosellini devrait réhabiliter, dans les pays francophones en tout cas, Hippolito Rosellini.

¹⁷ Cf. page 200.

¹⁸ Celle par exemple de l'ouvrage de base sur l'Égypte pharaonique de Drioton et Vandier, *L'Égypte*, Presses universitaires de France, Paris.

